

Terrasse à 80 cm de ma limite de propriétée

Par oligigi, le 10/01/2019 à 17:26

Bonjour

La construction d'une terrasse est-elle soumise aux règles de distance avec les limites séparatives ?

J'ai un bâtiment implanté à 3 mètres de ma limite de propriété, avec une terrasse sur pilotis de hauteur 1.20.sur 25 mètres de long et de 2.20 de profondeur.

De plus cette terrasse n'apparait pas sur le plan que j'ai recupérer en mairie .

Quel sont mes recourts?

Cordialement